

DELIBERATION N°CS-2017/12

OBJET : Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières 2016

L'an deux mille dix-sept, le huit mars, à 18 heures 30, le Conseil Syndical du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu-la-Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaients présents

Mesdames : A. CHANTRAINE, E. DAUFFER, L. MEUNIER, M. PLOCKYN, et C. SCHUTZ.

Messieurs : P. ANDREYS, A. BADOIL, S. BOUKACEM, E. CHATELUS, L. CHEVIAKOFF, J-Y. DELOSTE, R. DUMONT, J. DURRANT, A. GONZALEZ, C. GOURRIER, F. HYVERNAT, G. LHOPITAL, R. LOYER, G. PATTEIN, C. ROZET et L. SEGUIN.

Pouvoirs : J. DURRANT : pouvoir donné à C. ROUX,
G. DASSONVILLE : pouvoir donné à C. GOURRIER,
B. GACON : pouvoir donné à F.X. HOSTIN,
B. PONCET: pouvoir donné à P. PERRUCHOT DE LA BUSSIÈRE.

Président : A. BADOIL.

Secrétaire de séance : S. BOUKACEM.

Nombre de Conseillers en exercice : 38 (Présents : 21 / Pouvoir : 4 / Votants : 25).

Convocation en date du : 1^{er} mars 2017.

Nature de l'acte : Domaine et Patrimoine – Autres actes de gestion du domaine privé (3.6)

Monsieur le Président rappelle que l'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Il est donc proposé au Conseil syndical d'approuver le bilan des acquisitions et cessions réalisées au cours de l'année 2016.

Ce bilan fait état des acquisitions suivantes :

| Bilan des acquisitions | | | | |
|-------------------------------|---------------------|------------------------|----------------------|--------------------|
| Désignation du bien | Localisation | Références cadastrales | Superficie | Montant |
| Terrain nu | Tassin la Demi-Lune | AI 370 | 00ha75a72ca | 6 057,60 € |
| Terrain nu | Sainte-Foy-lès-Lyon | AW 314 | 00ha 01a48ca | 1 044,00 € |
| Terrain nu | Sainte-Foy-lès-Lyon | AW 294 | 00ha02a97ca | 7 267,00 € |
| Terrain nu | Sainte-Foy-lès-Lyon | AY 440 | 00ha01a82ca | 1 116,00 € |
| Terrain nu | Sainte-Foy-lès-Lyon | AW 288 | 00ha03a33ca | 7 150,00 € |
| Terrain nu | Sainte-Foy-lès-Lyon | AW 290 | 00ha02a39ca | 4 248,00 € |
| TOTAL | | | 00ha 87a 71ca | 26 882,60 € |

Aucune surface n'a été cédée au cours de l'année 2016.

LE CONSEIL SYNDICAL, invité à se prononcer,

Ouï l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-37,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 25 voix pour,

ARTICLE UNIQUE : **D'approuver** le bilan des acquisitions et cessions tel que présenté, qui sera annexé au Compte Administratif de l'exercice 2016.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le **17 MARS 2017**
et de la publication le **17 MARS 2017**

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT
Alain BADOIL

